

Nom commercial : Relatex 5

Numéro de la matière: PP-00229

Version : 2 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 17.10.14

Date d'impression 19.10.14

## **1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial****Relatex 5**

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/préparation**

Tensioactif pour le linge de couleur

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Adresse**

van Baerle AG

Schützenmattstrasse 21

4142 Münchenstein

No. de téléphone +41 61 415 91 11

No. Fax +41 61 415 92 22

Service émetteur / téléphone / Préposé à la prévention / +41 61 415 91 11

Adresse email de la personne vanbaerle@vanbaerle.ch

responsable pour  
cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Centre Suisse d'Information Toxicologique 145  
51)

(international 0041 44 251 51

## **2. Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Pictogrammes de danger \*\*\*****Mention d'avertissement \*\*\***

Attention

**Mentions de danger \*\*\***

H315

Provoque une irritation cutanée.

Nom commercial : Relatex 5

Numéro de la matière: PP-00229

Version : 2 / CH

Date de révision: 17.10.14

remplace la version : - / CH

Date d'impression 19.10.14

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence \*\*\***

P280.2 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.  
 P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
 P353 Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
 P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
 P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
 P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P332 En cas d'irritation cutanée:  
 P313 Consulter un médecin.  
 P337 Si l'irritation oculaire persiste:  
 P313 Consulter un médecin.

**Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE**

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette****Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales**

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**Composants sensibilisants**

contient \*\*\*

Amylase,a-  
Subtilisine

Peut déclencher une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Bien que, d'après les calculs effectués, il ne résulte aucun symbole de danger ni aucune phrase R, nous vous conseillons de respecter les indications suivantes: Eviter le contact avec les yeux.

**3. Composition/informations sur les composants \*\*\*****Caractérisation chimique**

Solution aqueuse de tensioactifs

**Composants dangereux \*\*\*****Cumolsulfonat**

No. CAS	28348-53-0				
No. EINECS	248-983-7				
Numéro d'enregistrement	01-211901-2119489411-37				
Concentration	>=	5	<	10	%
Classification	Xi, R36				

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
Eye Irrit. 2		H319

**Fettalkoholalkoxylat 8**

Numéro d'enregistrement	02-2119548508-30-0000				
Concentration	>=	10	<	25	%
Classification	N, R50 Xi, R38 R36				

Nom commercial : Relatex 5

Numéro de la matière: PP-00229

Version : 2 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 17.10.14

Date d'impression 19.10.14

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Aquatic Acute 1	H400

## **4. Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### **En cas d'inhalation**

En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.

#### **En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

#### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

#### **Protéger les secouristes**

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu à ce jour.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ce produit n'est pas inflammable.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Procédures standard en cas d'incendies d'origine chimique.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se doucher.

Nom commercial : Relatex 5

Numéro de la matière: PP-00229

Version : 2 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 17.10.14

Date d'impression 19.10.14

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les canalisations. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (par ex. sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer soigneusement. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

# 7. Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire, fumer etc. et après le travail. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'utilisation. Uniquement pour utilisation industrielle.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### Précautions pour le stockage en commun

Entreposer à l'écart des denrées alimentaires, des fourrages ou des médicaments.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger de l'action de la lumière. Stocker au frais

# 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle \*\*\*

## 8.1. Paramètres de contrôle

### Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Protection respiratoire - Note

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

### Protection des mains

Gants en nitrile.

### Protection des yeux

Lunettes de protection

### Protection du corps

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Nom commercial : Relatex 5

Numéro de la matière: PP-00229

Version : 2 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 17.10.14

Date d'impression 19.10.14

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat</b>	liquide		
<b>Couleur</b>	jaune, limpide		
<b>Odeur</b>	faible		
<b>La limite de l'odeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>pH</b>			
Valeur	env. 7.0		
<b>Point de fusion</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point de congélation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point d'ébullition</b>			
Valeur	env. 100		°C
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	> 250		°C
<b>Le coefficient de l'évaporation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Inflammabilité</b>			
non déterminé			
<b>Limites des explosibilité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Pression de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité</b>			
Valeur	= 1.0		g/cm <sup>3</sup>
température	= 20	°C	
<b>Hydrosolubilité</b>			
Remarque	complètement soluble		
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Température d'inflammabilité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Décomposition thermique</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Viscosité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Temps d'écoulement</b>			
Valeur	env. 30		s

Nom commercial : Relatex 5

Numéro de la matière: PP-00229

Version : 2 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 17.10.14

Date d'impression 19.10.14

**propriétés explosives**

non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

**10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Protéger du gel.

**Décomposition thermique**

Remarque non déterminé

**10.5. Matières incompatibles**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun raisonnablement prévisible.

**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Substance de référence Alcohols, C10-12-Alkyl, ethoxylated, propoxylated

Espèces

rat

DL 50 &gt; 2000

mg/g

méthode

OCDE 401

Substance de référence

Fettalkoholalkoxylat 8

Espèces

rat

DL 50 &gt; 2000

mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

Remarque non déterminé

**Toxicité aiguë par inhalation**

Remarque non déterminé

**Corrosion/irritation cutanée**

évaluation

Faiblement irritant - marquage non obligatoire

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation

Faiblement irritant - marquage non obligatoire

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

Remarque non déterminé

Nom commercial : Relatex 5

Numéro de la matière: PP-00229

Version : 2 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 17.10.14

Date d'impression 19.10.14

**Mutagénicité**

Remarque non déterminé

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque non déterminé

**Cancérogénicité**

Remarque non déterminé

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

Remarque non déterminé

**Expériences issues de la pratique**

Des réactions d'allergie sont possibles.

**Autres données**

Aucun préjudice pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

**Toxicité pour les poissons**

Substance de référence	Fettalkoholalkoxylat 8			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

**Toxicité pour les daphnies**

Substance de référence	Alcohols, C10-12-Alkyl, ethoxylated, propoxylated			
	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	48	h		
Substance de référence	Fettalkoholalkoxylat 8			
CE50	=	0.25		mg/l
Durée d'exposition	21	d		

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

non déterminé

**Biodégradabilité**

Substance de référence	Alcohols, C10-12-Alkyl, ethoxylated, propoxylated			
Valeur	>	60		%
évaluation				Facilement biodégradable (critères OCDE)
Substance de référence	Fettalkoholalkoxylat 8			
Valeur	>	60		%
Durée de l'essai	28	d		
évaluation				Facilement biodégradable (critères OCDE)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

non déterminé

**coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)**

Remarque non déterminé

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

Nom commercial : Relatex 5

Numéro de la matière: PP-00229

Version : 2 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 17.10.14

Date d'impression 19.10.14

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

non déterminé

## 12.6. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE / CH 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

Liste de déchets

Se mettre en contact avec le fabricant.

#### Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Les récipients, les étiquettes et les couvercles sont faits en polyéthylène.

## 14. Informations relatives au transport \*\*\*

### Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

### Transport maritime IMDG/GGVSee \*\*\*

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

### Transport aérien \*\*\*

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

**15 % ou plus, mais moins de 30 %:**

agents de surface non ioniques

**5 % ou plus, mais moins de 15 %:**

agents de surface anioniques

#### Autres ingrédients

enzymes, Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

#### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Remarque

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D): Classe 2 (dangereux pour l'eau).

Classification according to Annex 4 VwVwS

#### COV



Nom commercial : Relatex 5

Numéro de la matière: PP-00229

Version : 2 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 17.10.14

Date d'impression 19.10.14

COV (CH)	0	%			
Remarque	Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).				
COV (CE)	0	%	0	g/l	

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## 16. Autres informations

Respecter les indications figurant sur l'étiquette et sur la fiche technique le cas échéant.

### phrases R de la rubrique 3

36	Irritant pour les yeux.
38	Irritant pour la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### mentions de danger H-de la rubrique 3

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.